

secours de boîte qui ont été créés pour compléter le service des dépôts ordinaires. Ces dépôts de secours sont maintenant au nombre de 20 et d'autres seront installés. Il est prévu dans les crédits de cette année l'installation de huit nouveaux dépôts de secours durant l'année financière. On prévoit également des fonds pour l'élaboration des plans d'un grand bateau frigorifique destiné à remplacer l'*Arctica* qui existe depuis 42 ans.

Le programme de construction des cha-fauds collectifs de Terre-Neuve est pour ainsi dire terminé. Le vingtième sera construit au Labrador cette année. J'ajoute que nous avons des pourparlers avec le gouvernement de Terre-Neuve en vue de continuer ce programme à l'avenir, mais à un rythme plus lent.

Comme les honorables députés le savent, le Canada a signé sept conventions internationales concernant les pêcheries, dont trois avec les États-Unis. Il s'agit de la convention internationale sur la pêche du flétan du Pacifique, la convention internationale de la pêche du saumon du Pacifique et la convention concernant les pêcheries dans les Grands lacs. En plus des États-Unis, de nombreux autres pays ont signé les autres conventions.

Naturellement, ces conventions sont fort importantes pour le Canada. Elles comportent des obligations permanentes que le gouvernement a assumées dans l'intérêt des pêcheries au Canada. Elles prévoient toutes la formation de commissions où est représenté chacun des pays signataires. Pour ce qui concerne le Canada, c'est au ministre des Pêcheries qu'il incombe de voir à l'application des conventions. Le gouvernement est représenté au sein de toutes les commissions par de hauts fonctionnaires du ministère des Pêcheries. Tous ces commissaires sont nommés par décret du conseil.

Le gouvernement canadien et les gouvernements des autres pays signataires ont décidé, surtout à l'occasion des conventions les plus récentes, que ce seraient les organismes des États intéressés qui s'occuperaient d'effectuer les recherches scientifiques recommandées par les commissions en vertu de programmes conjoints et acceptées par les gouvernements en cause. Cette disposition permet à chaque pays de garder son identité dans le domaine des recherches qu'il entreprend. Il ne fait aucun doute que les recherches scientifiques qu'effectue l'organisme de recherches du ministère des Pêcheries, le Conseil de recherches sur les pêcheries, font progresser le savoir scientifique, ce qui n'aurait pas été possible autrement.

L'industrie canadienne de la pêche compte en grande partie sur la pêche en haute mer

qui fournit le gros de la production canadienne. En raison du caractère international de certaines pêches importantes qui se pratiquent près de nos côtes, il importe au plus haut point que le gouvernement canadien possède les connaissances scientifiques qui lui permettront de proposer les mesures de conservation qui s'imposent. Ces connaissances doivent lui être fournies par ses propres services de recherches.

Il ne faut pas oublier que pendant bien des années, le Canada a joué un rôle de premier plan en vue de créer un climat de collaboration internationale en matière de pêcheries. Il est vrai, bien sûr, que le Canada s'intéresse directement à ces ententes pour ses propres fins, mais il n'en reste pas moins que le gouvernement canadien a toujours soutenu que dans tous les domaines des relations internationales, ce n'est que par la collaboration, la bonne entente et le respect mutuel qu'on peut résoudre les problèmes et trouver des solutions pour le plus grand bien de toutes les nations.

J'espère que les observations d'ordre général que je viens de formuler serviront à montrer l'ampleur des travaux du ministère. Bien entendu, nous continuerons de travailler de concert avec les autres ministères, avec les gouvernements provinciaux et avec tous les secteurs de l'industrie afin de faire progresser la pêche et de la rendre plus prospère.

M. Robichaud: Avant d'amorcer les observations que j'entends formuler sur le premier crédit du ministère des Pêcheries, je tiens à remercier le ministre qui nous a présenté un exposé complet, dans lequel il a esquissé une rétrospective des progrès et des travaux de son ministère en 1960-1961 et annoncé les principaux projets de la prochaine année financière.

Le ministre a mentionné les divers services qui relèvent de sa compétence et qui, a-t-il dit, ont un rôle à jouer en vue de l'avancement de l'industrie de la pêche. Je suis tout à fait d'accord avec le ministre pour dire que ces services n'ont pas pour tâche de prendre et de vendre le poisson, mais nous attendons d'eux qu'ils améliorent les conditions dans lesquelles on le prend et on le vend. Nous attendons de ces services de la compétence dans le domaine qui leur échoit.

Le ministre a également parlé du fléchissement constaté dans l'industrie des tourteaux. Malheureusement, il a eu pour résultat une certaine régression du revenu des pêcheurs. Nous avons entendu avec plaisir que, pour certaines espèces de poisson, surtout pour le poisson frais et congelé, la situation est actuellement favorable, et promet beaucoup pour la prochaine saison.